



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 28

Question écrite n° 6367

## Texte de la question

M. Antoine Joly souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'urgence qui s'attache à la réalisation de l'autoroute A 28 en particulier pour son tronçon Le Mans Tours. Comme M. le ministre l'a plusieurs fois souligné, la politique d'aménagement du territoire passe par une desserte améliorée de nos régions, c'est en particulier le cas du Sud-Sarthe qui attend avec impatience la décision de réalisation de l'autoroute A 28 dans sa partie Le Mans Tours dont l'utilité vient d'être reconnue. Parallèlement le Gouvernement s'est orienté vers une politique bénéfique de relance de l'activité économique par le lancement de chantiers dans le secteur des travaux publics. Le dossier de l'autoroute A 28 paraît à cet égard, suffisamment avancé pour figurer parmi ces priorités. Cette autoroute est vitale pour la Sarthe, elle bénéficie d'un très large appui des élus, des acteurs économiques et de la population comme on a pu le constater lors de la dernière campagne électorale. Un comité de soutien à la réalisation de l'autoroute A 28 est d'ailleurs en cours de constitution qui regroupe de très nombreux élus, des chefs d'entreprises et de très nombreux citoyens de la Sarthe. En conséquence, il lui demande d'apporter tous les apaisements nécessaires à ce comité de soutien de bien vouloir prévoir à l'ordre du jour du prochain comité du FDES la réalisation de l'autoroute A 28 en particulier pour son tronçon Le Mans Tours et de bien vouloir désigner très rapidement le concessionnaire.

## Texte de la réponse

Les perspectives de réalisation de l'autoroute A28 Rouen-Alençon Le Mans-Tours sont actuellement les suivantes. S'agissant du tronçon Rouen-Alençon, après un examen approfondi des motifs invoqués par la commission d'enquête à l'appui de son avis défavorable, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a décidé de soumettre le projet actuel au Conseil d'État après que ses services aient apporté les réponses qu'appelaient les observations de la commission d'enquête. Pour la section Alençon-Tours, déclarée d'utilité publique le 20 juillet 1993, le lancement des travaux dépendra des décisions prises chaque année par le conseil de direction du fonds de développement économique et social. À la demande du Premier ministre, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme proposera le tronçon Le Mans-Tours au programme des opérations lancées en 1985. Au-delà, cela dépendra de l'enveloppe de travaux qui sera autorisée pour l'année 1995 et dont le montant sera décidé fin 1994. Il souhaite que ce montant permette le lancement dès 1995 de l'ensemble de la section Alençon-Tours. En ce qui concerne la concession, la société Cofiroute a été pressentie par l'État pour être concessionnaire de l'autoroute A 28 entre Alençon et Tours. La signature du contrat de concession devrait intervenir dans les prochaines semaines après avis du Conseil d'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joly Antoine](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6367

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3282

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1554